

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD

Le 11 juillet 2022, à 18h 30, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers, Xavier Bouhy, Richard Doyon et Francis Fecteau ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Était absente, madame Nancy Lessard.

Assistent également monsieur Félix Nunez, directeur général greffier-trésorier.

Le secrétaire de l'assemblée est monsieur Félix Nunez.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2022-07-162

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par monsieur Richard Doyon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-07-163

**ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par madame Dany Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2022-07-164

**RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – DOSSIER NUMÉRO RIRL-2020-984 RÉFECTION 1<sup>ER</sup> RANG SUD (SEGMENT 1. 3A)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 01 mai 2021 au 30 novembre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Proposé par madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2022-07-165

**RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – DOSSIER NUMÉRO RIRL-2020-998 RÉFECTION DU 3<sup>E</sup> RANG SUD**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 01 mai 2021 au 30 novembre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des

travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Proposé par monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2022-07-166

**RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – DOSSIER  
NUMÉRO AIRRL-2020-648 RÉFECTION DU RANG SAINTE-  
CAROLINE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 01 mai 2021 au 30 novembre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Proposé par monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2022-07-167

**APPUI : MAISON DES JEUNES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire appuyer la demande d'aide financière de la MRC Robert-Cliche dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor est convaincue que d'offrir un programme d'animation après-école représente un moyen stratégique pour bonifier les activités de la Maison des jeunes et agir en prévention de la criminalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor souhaite que le projet se concrétise, car les services offerts par la Maison des jeunes sont bénéfiques pour la qualité de vie de notre communauté et permettent de renforcer le sentiment de sécurité;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor que la Maison des jeunes pourra bénéficier d'un local et de nos installations pour la réalisation des différentes activités.

ADOPTÉE

2022-07-168

**RUE INDUSTRIELLE-NADEAU : SOUS-TRAITANT EN BORDURES DE BÉTON**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire faire réaliser des bordures de béton par un sous-traitant externe dans la rue Industrielle-du-Boisé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a reçu deux (2) offres de service professionnels, soit de BMQ ainsi que de Jean Leclerc Excavation, pour ce projet;

Proposé par monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor de mandater l'entrepreneur BMQ à la réalisation de travaux pour un montant de 23 766\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

2022-07-169

**MANDAT : AMENDEMENT AU PLAN D'INTERVENTION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire modifier son plan d'intervention;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a reçu une offre de service professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec;

Proposé par monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor d'octroyer le mandat à la firme Pluritec pour un montant de 18 000\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

2022-07-170

**TRAITEMENT DU CAMÉRAMAN DES SÉANCES DU CONSEIL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire continuer l'enregistrement des séances de conseil en vidéo suite au départ d'Émile Bureau;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor de nommer William Giguère, caméraman. Un montant forfaitaire de 30,00\$ lui sera versé, pour ses services à chaque séance;

De plus, les membres du conseil allouent un montant de 100\$ à Émile Bureau, afin de le remercier de ses services de caméraman depuis 2018.

ADOPTÉE

2022-07-171

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Jonathan V. Bolduc  
Maire

---

Félix Nunez  
Directeur général  
Greffier-trésorier